

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Établissement recevant du public (ERP)

## **Spéos** **Paris Photographic Institute**

8 rue Jules Vallès — 75011 Paris  
Établissement de type R (enseignement)

Conforme au modèle méthodologique de la Délégation ministérielle  
à l'accessibilité (DMA) — version mai 2025

Textes de référence : décret du 28 mars 2017 — arrêté du 19 avril 2017

*Mise à jour : juin 2026*

### **Consultation du registre**

Ce registre est public et tenu à la disposition de tout usager qui en fait la demande.

- ☒ Consultable à l'accueil de l'établissement (version papier ou dématérialisée).
- ☒ Consultable sur le site Internet de l'établissement.

## Partie 1 — Fiche informative de synthèse

### Identité de l'établissement

|                                        |                                                                       |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Raison sociale / nom commercial</b> | Spéos — Paris Photographic Institute                                  |
| <b>Activité principale</b>             | Établissement d'enseignement de la photographie (type R)              |
| <b>Responsable de l'établissement</b>  | Pierre-Yves Mahé                                                      |
| <b>Adresse</b>                         | 8 rue Jules Vallès — 75011 Paris                                      |
| <b>Téléphone</b>                       | 01 40 09 18 58                                                        |
| <b>E-mail</b>                          | contact@speos.fr                                                      |
| <b>Site internet</b>                   | <a href="https://speos-photo.com/fr/">https://speos-photo.com/fr/</a> |
| <b>SIRET / NAF</b>                     | 380 298 059 00011 / 8559B                                             |
| <b>Nombre d'ERP exploités</b>          | 4 (autour du 7-8 rue Jules Vallès)                                    |

|                   |                                                                                                                                                                                                |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Classement</b> | Type : R (enseignement)<br><input type="checkbox"/> Catégorie : 1re <input type="checkbox"/> 2e <input type="checkbox"/> 3e <input type="checkbox"/> 4e <input checked="" type="checkbox"/> 5e |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                          |                                                     |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Effectif (selon registre 2025)</b>    | Public : 180 — Personnel : 10 — Total : 190         |
| <b>Référent accessibilité / handicap</b> | Pierre-Yves Mahé — pymahe@speos.fr — 01 40 09 18 58 |

### Prestations offertes par l'établissement

Spéos dispense des formations à la photographie (formation initiale, formation professionnelle continue) ainsi que l'organisation d'épreuves d'examen. Les activités se répartissent sur plusieurs locaux : salles de cours, studios photo et salle informatique.

### Niveau d'accessibilité des prestations

Spéos a développé une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Les bâtiments étant situés dans des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, une adaptation complète n'est pas possible ; toutefois, une partie des locaux a été rendue accessible et offre au public l'ensemble des services proposés.

Les parties accessibles sont situées en rez-de-chaussée et de plain-pied.

#### Points accessibles :

- Porte d'entrée sous le porche, de plain-pied et de largeur aux normes.
- Studios photo (8 rue Jules Vallès) de plain-pied, largeurs de portes aux normes et un sanitaire aux normes accessible à tous.
- Salle informatique (7 rue Jules Vallès) de plain-pied, porte d'accès aux normes (rampe d'accès sur demande) ; toilettes accessibles avec rampe d'accès sur demande.

**Points non accessibles** : L'étage n'est pas accessible ; des salles de cours équivalentes sont disponibles en rez-de-chaussée (mesure de substitution).

### **Aide humaine**

Le référent handicap accueille les demandes, et chaque situation fait l'objet d'une analyse individualisée, dans le cadre du **principe d'aménagement raisonnable**.

Une aide humaine est proposée à la demande : déploiement d'une rampe d'accès amovible par le personnel pour l'entrée et l'accès aux toilettes du 7 rue Jules Vallès.

### **Maintenance des équipements d'accessibilité**

- ☒ Les équipements d'accessibilité (rampes amovibles, sanitaire adapté) sont entretenus et vérifiés.
- ☒ Le personnel connaît et sait utiliser ces équipements (déploiement de la rampe sur demande à l'accueil).

*Le détail du suivi figure dans le tableau d'entretien (Partie 3).*

### **Sensibilisation et formation du personnel**

- ☒ Le personnel est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- ☐ Le personnel est formé.
- ☐ Le personnel sera formé.

L'ensemble du personnel permanent et des intervenants est sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées à partir de la plaquette de la DMA « Bien accueillir les personnes handicapées ».

## **Partie 2 — Pièces administratives à joindre**

---

### **Si l'établissement est accessible**

- ☐ Attestation établie par un contrôleur technique ou par un architecte, prévue aux articles L111-7-4 et R111-19-27 du CCH pour les bâtiments nouvellement construits.
- ☒ Attestation d'accessibilité prévue aux articles L 111-7-3 et R 111-19-33 du CCH, pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 pour les bâtiments existants.

### **Si un Ad'AP a été déposé**

- ☐ Copie du dépôt / de l'approbation de l'Ad'AP.
- ☐ Calendrier de mise en accessibilité (dates de début et de fin prévisionnelle).
- ☐ Bilan à mi-parcours (Ad'AP de plus de trois ans / plus d'une période).
- ☐ Attestation d'achèvement d'Ad'AP.

### **Si l'établissement n'est pas accessible et qu'aucun Ad'AP n'a été déposé**

- ☐ Copie de l'arrêté préfectoral accordant une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP.
- ☒ Copie du dépôt d'Ad'AP lorsqu'il aura été effectué.

### Dans tous les cas

- ☐ Diagnostic d'accessibilité.
- ☐ Arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité (le cas échéant).
- ☐ Notice d'accessibilité (en cas d'autorisation de travaux ou de permis de construire).
- ☐ Plan de masse de l'établissement (recommandé car l'établissement se compose de plusieurs ERP).
- ☒ Plaque DMA « Bien accueillir les personnes handicapées » (version à jour 2025).
- ☐ Attestations de formation du personnel (uniquement pour les ERP de 1re à 4e catégorie).

### Partie 3 — Suivi de l'entretien des équipements

| Matériel                | Localisation                             | Date         | Description                                               |
|-------------------------|------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------|
| Rampe d'accès portative | 7 rue Jules Vallès                       | Juillet 2020 | Achat d'une rampe d'accès portative                       |
| Rampe d'accès portative | Accueil secrétariat — 8 rue Jules Vallès | Juillet 2020 | Achat d'une rampe d'accès portative                       |
| Sanitaire aux normes    | Bâtiment studio — 8 rue Jules Vallès     | Juillet 2016 | Lave-mains aux normes et dispositif de fermeture de porte |

### Partie 4 — Sensibilisation / formation du personnel

| Action                       | Description                                                               | Effectifs                               | Date       |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------|
| Sensibilisation du personnel | À partir de la plaque « Bien accueillir les personnes handicapées » (DMA) | Ensemble du personnel permanent et CDDU | 10/09/2025 |